



Conseil de tutelle

UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

T/PET.10/631
11 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION PRESENTÉE PAR LA KANAGAWA WOMEN'S ASSOCIATION
FOR DEFENCE FOR PEACE CONSTITUTION (JAPON) CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Le 12 octobre 1987

Aux membres du Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies :

Mesdames et Messieurs,

Aux Belau, territoire placé par l'Organisation des Nations Unies sous la tutelle des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement américain presse la population de ratifier l'Accord de libre association afin de lever la tutelle.

Aux termes de cet Accord, en échange d'une aide de 300 millions de dollars échelonnée sur 50 ans, les Etats-Unis d'Amérique seront autorisés à construire deux nouvelles bases militaires, d'utiliser sans restriction tous les terrains dont ils auront besoin et de nucléariser les Belau. La population des Belau, estimant que l'Accord s'écarte de sa constitution, a manifesté sa ferme opposition et a refusé d'approuver l'Accord lors des consultations électorales qui ont été organisées à cinq reprises en quatre ans.

Cependant, il nous a été rapporté que le Président des Belau, Lazarus Salii, avait pris des mesures draconiennes pour licencier les deux tiers des fonctionnaires et amputer de 20 % le salaire des employés restants. Il a dit que la faute en revenait aux tenants de la Constitution parce qu'ils retardaient la ratification de l'Accord. Par ses paroles et ses actes, le Président ne cesse de soutenir les partisans de l'Accord de libre association.

Ces faits ont encouragé les menaces et les violences à l'encontre des tenants de la Constitution - pyromanie ou manoeuvres d'intimidation par téléphone - à un point tel que ces derniers n'osent même plus sortir faire leurs courses. Enfin, le 7 septembre, des Palaosiens ont été attaqués et tués à coups de feu. Craignant pour leur vie, les plaignants au procès contre la légitimité de la consultation électorale du 4 août visant à suspendre les dispositions antinucléaires de la Constitution ont été obligés de retirer leur plainte.

Comment des événements de cette gravité peuvent-ils survenir aux Belau sous un régime de tutelle? Un recours équitable devant les tribunaux est le dernier rempart de la démocratie, et une manifestation de la sagesse de l'humanité que nous nous devons de défendre. Cet outrage à la juridiction nous inquiète profondément.

Nous demandons au Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies de s'efforcer immédiatement de restaurer la situation aux Belau afin d'éviter que la violence n'empêche la population d'exprimer sa volonté véritable, et que celle-ci soit dûment traduite dans ses choix juridiques ou politiques.

Veillez agréer, etc.

Kanagawa Women's Association for
Defence for Peace Constitution
